

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205308001

Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205308001

Accorder un (1) contrat à Multi Recyclage S.D. inc. pour la somme de 3 125 637 \$, taxes incluses, un (1) contrat à GFL Environmental inc. pour la somme de 1 030 778 \$, taxes incluses, et un (1) contrat à Tria Écoénergie Inc. pour la somme de 837 018 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept (7) écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois, dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 20-18043 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Multi Recyclage S.D. inc. en raison du regroupement des lots 1, 2, 4 et 6)*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement, ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en précisant d'abord que les contrats de 24 mois actuellement en cours venaient à échéance à la fin du mois de juin, puis en expliquant les différentes particularités de ce contrat de biens et services, pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 43 jours, a permis de recevoir un total de quatre soumissions parmi les six preneurs des documents. De plus, le Service a expliqué qu'une analyse en profondeur avait été effectuée préalablement au lancement de l'appel d'offres afin de réviser les besoins dans un objectif de réduction des coûts. Une distinction entre le bois d'émondage et les résidus de construction a été effectuée et prise en compte, totalisant 34 000 tonnes de bois à revaloriser chaque année.

Ainsi, le Service a expliqué l'octroi d'un troisième contrat à l'adjudicataire, notamment en lien avec la résiliation des contrats de l'entreprise Mélimax à l'issue d'une décision de l'inspectrice générale. De plus, la satisfaction du Service à l'égard des services fournis par l'adjudicataire l'amène à recommander l'octroi de ce troisième contrat à Multi Recyclage S.D. inc.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues. Néanmoins, malgré les écarts raisonnables observés, la Commission est d'avis que la méthode d'estimation des coûts basée sur les prix historiques, n'est pas idéale et qu'un calcul sur la base des coûts réels aurait été préférable. La conclusion de ce processus d'appel d'offres, qui montre des écarts, somme toute, raisonnables, lui semble être davantage le résultat d'une heureuse coïncidence. La Commission comprend néanmoins que les nouvelles règles gouvernementales encadrant les opérations de manière plus restrictive ont eu pour effet de faire diminuer la valeur du bois, produisant ainsi une diminution de l'intérêt des fournisseurs de services pour ce type de contrats. Au terme de son examen, la Commission demeure perplexe quant à l'absence de soumission déposée par le principal joueur de ce marché, sans justification. En somme, la Commission salue l'analyse de quantités et le découpage du territoire réalisé par secteur puisque ceci a permis l'ouverture du marché. À cet effet, il a été demandé au Service d'ajouter la carte du découpage territorial au dossier décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Multi Recyclage S.D. inc. en raison du regroupement des lots 1, 2, 4 et 6)*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE205308001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.